

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MERCREDI 06 MARS 2024

Le mercredi six mars deux mille vingt-quatre le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Carmen SENTA-LOYS ; Serge DREVON ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; José GARCIA ; Sandrine SALANEUVE ; Jérôme MORGANT ; Laura MOUNIER ; Isabelle DESCHAMPS ; Sylvie DIANI ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS ; Magalie VEYRIER ; Mégane ROMAND

Membres absents: Valérie MIGNOT ; Kati SZAKALY ; Alexandre MARZUCCHI ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Éric MOUNIER ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES

Pouvoirs : Valérie MIGNOT à Béatrice TRANCHAND ; Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER ; Alexandre MARZUCCHI à Christian MEA ; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDI ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Éric MOUNIER à Sylvie DIANI ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES à Magalie VEYRIER

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 20 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 28 février 2024

Secrétaire : Jérôme MORGANT

2024-11 - ACTUALISATION ET MODIFICATION DES STATUTS DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-4-1 du CGCT ;

Vu la délibération n°15-257 du Conseil Communautaire de ViennAgglo du 17 décembre 2015 approuvant la signature de conventions avec les communes dans le cadre de l'entretien des voiries d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n°18-261 du Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du 27 juin 2018 approuvant la signature de conventions avec les communes issues de la CCRC et la commune de Meyssiez dans le cadre de l'entretien des voiries d'intérêt communautaire ;

Vu les délibérations successives du Conseil Communautaire approuvant les avenants de prolongation à la convention de mise à disposition partielle des services des communes membres concernant l'entretien des voiries, n°20-262 du 15 décembre 2020, n°21-230 du 9 novembre 2021, n°23-39 du 31 janvier 2023 ;

Vu la Délibération de Vienne Condrieu Agglomération en date du 30 janvier 2024 ;

Considérant que l'Agglomération prévoit de faire évoluer le dispositif de mise à disposition partielle des services des Communes membres concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire ;

Considérant que dans cette attente, il est proposé de conclure un 4^{ème} avenant de prolongation de l'actuelle convention de mise à disposition ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide,

Article 1^{er} : D'approuver la prolongation d'une année supplémentaire des conventions de mise à disposition partielle des services des communes membres concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire en 2024, ainsi que les termes de l'avenant n° 4 joint à la présente délibération ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou à effectuer les démarches et à signer avec la Commune de Condrieu l'avenant à la convention et tous documents afférents à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 07 mars 2024

Le Maire,
Philippe MARION

Le secrétaire de séance,
Jérôme MORGANT



Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :

- Affiché le :